

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Anderer Verband im Bildungswesen
Prozesstypen	Verordnung / einfacher Bundesbeschluss
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Verordnung / einfacher Bundesbeschluss, Anderer Verband im Bildungswesen, 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1
Grundschulen	1

Abkürzungsverzeichnis

EDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren

CDIP Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Grundschulen

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 21.01.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

En septembre 2012, citoyens et cantons helvétiques ont accepté, sans hésiter, un **Nouvel article constitutionnel visant à renforcer la formation musicale en Suisse**. L'article 67a de la Constitution fédérale veille, désormais, non seulement à maintenir une qualité haute de l'enseignement musical dans les établissements scolaires, mais aussi à garantir l'accès à une formation musicale dans le cadre des loisirs, pour les jeunes. Il est important de préciser qu'une telle volonté ne remet pas en question la répartition des tâches entre Confédération et cantons. Afin de répondre à ces deux volontés, le Département fédéral de l'Intérieur a constitué un groupe de travail. Membres de ce groupe, l'Union des villes Suisses (UVS), l'Association des communes suisses (ACS), l'association «jeunesse + musique», la communauté d'intérêt «Jeunesse et musique», l'Association suisse des écoles de musique (ASEM), le Conseil suisse de la musique (CSM), la Conférence des Hautes écoles de musique (CHEMS), l'Association suisse des musiques (ASM) ainsi que des représentants de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (EDK/CDIP) se sont penchés sur la question. A la suite de plusieurs mois de recherche, différentes conclusions ont vu le jour. 37 propositions, dont 32 liées à des compétences fédérales, ainsi que la nécessité de renforcer la coopération entre les différents acteurs concernés ont été mises en avant par le groupe de travail. Au final, le Conseil fédéral détient le dernier mot. Il décidera, dans le cadre du message culture 2016 à 2019, quelles mesures il entend appliquer.